

DEPARTEMENT DU RHONE

MAIRIE
DE
POLLIONNAY
69290

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 2026/188

Téléphone : 04-78-48-12-09
fax : 04-78-48-15-09

OBJET : Autorisation de Voirie rue des écoles

Le Maire de la commune de Pollionnay,

*Vu les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route et en particulier les articles R.411-1 et suivants,
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 et de ses annexes,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et son annexe,
Vu la demande du SIAVHY pour des travaux sur la rue des écoles.*

ARRETE

Article 1 : La circulation sur la rue des écoles se fera en alternat pour une durée de 5 jours, à compter du 7 septembre 2026 jusqu'au 30 septembre de 07h00 à 17h00, afin de permettre des travaux sur le réseau d'eau usée.

Article 2 : Le pétitionnaire demeurera responsable de tout accident ou incident pouvant survenir aux personnes et aux choses du fait de l'autorisation qui lui est accordée.

Article 3 : Tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'application du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du parking et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vaugneray.

Fait à Pollionnay, le 27 juillet 2026

L'Adjoint délégué à la Sécurité
Loïc BARBERAT



Arrêté N° 2026/188